

- Les films primés seront projetés lors de « La Nuit de la Plongée », grande soirée du festival qui se tiendra le samedi 26 nov. 2016.

3 Prix seront attribués lors du concours vidéo.

- le Prix Espoir pour les vidéastes amateurs n'ayant jamais été primés à un concours.

- le Prix Master pour les vidéastes amateurs ayant déjà été primés à un concours.

- Le Prix Prestige :

Il sera ouvert à tous, aux vidéastes amateurs des catégories Espoir et Master sans inscription supplémentaire mais également aux vidéastes devenus professionnels :

- Le sujet du film est libre. Les films tournés en piscine sont autorisés.

- La durée du Film doit être de 26 minutes maximum.

- Pour l'acheminement des films : Wetransfer .

Règlement du concours Photorama (Montage Audiovisuel):

Le sujet est libre.

- Le montage audiovisuel doit être enregistré au format avi ou un format lisible par un logiciel de lecture windows : Format .exe non accepté .

- La durée du montage ne doit pas dépasser 5 minutes et un générique est autorisé après le mot fin.

- Les vues sous-marines doivent représenter plus des deux tiers du montage

- Les séquences ou incrustations vidéo sont acceptées.

- Le nombre de vues n'est pas limité.

Le montage audiovisuel primé sera diffusé lors de la soirée principale du festival : La Nuit de la Plongée.

Le Festival « Images de l'eau delà » vous informe :

Le festival organise trois types de concours : Photo, Vidéo et Photorama (Montage Audiovisuel). Un compétiteur peut s'inscrire une seule fois à l'un ou plusieurs types de concours, pour cela il devra s'acquitter d'une inscription pour chaque participation.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival « **Images de L'eau delà** ».

Les photos et vidéos devront être disponibles pendant la durée totale du festival.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos dans un but non lucratif, pour la promotion du festival. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ni à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

Pour toutes inscriptions concours photo, vidéo et photorama ou renseignements complémentaires s'adresser à :

Joël LEBANNIER

62 rue de Vauquois 45000 Orléans

Portable : 06.71.91.30.97

Patrick LEBRAS

38 avenue de la rivière des bois 45380 La Chapelle Saint Mesmin

Portable : 06 88 46 75 54

concours@imagesdeleaudela.fr

Pour info : Ce seront les fichiers originaux transmis par les compétiteurs que le jury utilisera pour l'évaluation et le classement des images présentées aux différents concours. Les tirages papier seront exposés et vous pourrez comme les années passées, les récupérer après le festival dans les conditions habituelles.

Vendredi 24 novembre 2017

20h00 : Conférence-débat animée par

Pascal ZANY, Instructeur en Biologie FFESSM

Michel LAMBINET : Directeur de la Gravière du Fort et

Membre du Comité Directeur National de la FFESSM

Samedi 25 novembre 2017

Principaux rendez-vous de la journée

14h30 à 19h : Les Puces d'eau (Brocante matériel subaquatique)

17h : Initiation logiciel photo

20h00 : Proclamation des Prix des différents concours.

20h30 : La Nuit de la Plongée, soirée de projections de films primés.

Samedi après-midi et dimanche toute la journée :

- Exposition photo

- Projection vidéo en boucle des films en compétition.



Espace Béraire Rue de Béraire 45380 La Chapelle St Mesmin

**"Espace Béraire" à La Chapelle Saint-Mesmin
24, 25 & 26 novembre 2017**

Images de l'eau delà 2017

**Règlement
Inscription concours**

www.imagesdeleaudela.fr
Imagesdeleaudela@gmail.com

PUBLI45

**COULEURS
PASSION**

Alex Olivier
Les amoureux du court
45170 Neuville-aux-Bas

**LA FONT
SSURANCES**

PLONGIMAGE

Affiche réalisée à partir de photos d'Olivier Gué. La Galerie les Paris Ambiance "Images de l'eau delà" 2016

Bulletin d'inscription
Images de L'Eau Delà 2017
Date limite d'inscription : 31 octobre 2017

Je souhaite m'inscrire au : (Une inscription par case cochée)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo PRESTIGE | <input type="checkbox"/> Concours Photo MASTER |
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo MASTER | <input type="checkbox"/> Concours Photo ESPOIR |
| <input type="checkbox"/> Concours Vidéo ESPOIR | <input type="checkbox"/> Concours Photorama (Montage Audiovisuel) |

Nom et N° de licence 2017 _____

Adresse _____

Adresse mail _____

Téléphone _____

Nom et Numéro d'affiliation FFESSM du club _____

Région d'affiliation du club _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Nom du fichier de la photo : _____ Titre de la photo : _____

Titre d'une vidéo en concours, sa durée _____

Titre d'une vidéo en concours, sa durée _____

Titre du Photorama (Montage Audiovisuel) 5 Minutes maximum _____

Frais de participation

- | | | |
|--|--------------|---------|
| <input type="checkbox"/> Frais inscription aux concours photo : 10€ par fichier photo | 10 € X _____ | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription pour la présentation d'une vidéo..... | 12 € X _____ | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription pour la présentation d'un photorama (Montage audiovisuel) | 12 € X _____ | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Forfait Réexpédition..... | 12 € | _____ € |

(si vous choisissez la réexpédition, elle doit être réglée à l'inscription, aucun envoi sera effectué à notre charge)

Total TTC _____

Mode de paiement

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du CRC FFESSM | <input type="checkbox"/> Reçu souhaité |
|---|--|

Date et signature accompagnées de la mention : « J'accepte le règlement et certifie être l'auteur des œuvres présentées »

Règlement Général

Les commissions Audiovisuelle et Biologie du CRC FFESSM présentent le 13ème festival « Images de l'eau delà », sous le haut patronage de la Municipalité de la Chapelle Saint Mesmin et du Groupe de Plongée Chapellois.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Chaque compétiteur devra attester sur l'honneur être l'auteur des photos présentées. Elles seront affichées du 24 au 27 nov. 2017.

Les vidéos seront projetées en boucle les 25-26 novembre 2017.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale du règlement du Festival « Images de l'Eau Delà ».

L'inscription devra obligatoirement être composée du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque de règlement à l'ordre du CRC FFESSM.

Les fichiers photographiques et vidéos devront être transmis soi par Email ou par Wetransfer à l'adresse de : imagesdeleaudela@gmail.com

Tout dossier incomplet pourra se voir refuser la participation au festival.

Le bulletin d'inscription, les photos et/ ou la vidéo devront être remis avant le **lundi 31 octobre 2017**. Après cette date, le comité d'organisation se donne le droit de refuser l'inscription et l'exposition des photos, la diffusion de la vidéo ou du photorama (montage audiovisuel).

Règlement du concours Photos:

Les compétiteurs présenteront leurs photos aux concours d'images de l'eau delà sous forme de fichiers informatiques exclusivement aux formats .jpg ou .jpeg paramétrés au format d'impression 30 X 40 ou 30X45 sans bordure ni cadre. Le Comité organisateur se chargera des tirages et mises sur support. En contrepartie, les frais d'inscription seront de 10 euros par photo présentée. Les compétiteurs pourront récupérer leurs tirages soit à l'issue du festival (à partir du dimanche soir 17h30), soit par réexpédition postale.

Nouveauté 2017 : Chaque compétiteur pour une seule inscription, pourra présenter un total de 6 photos maximum répartis dans les 3 concours : Ambiance, Macro et caractère Biologie en respectant un maximum de 3 clichés pour un concours. Ces 3 concours distincts conserveront leurs deux catégories : **Master et Espoir**

- Le participant ayant déjà gagné à un festival appartiendra automatiquement à la catégorie Master. Le comité d'organisation se réserve le droit de reclasser un participant s'il venait à apprendre qu'il avait déjà gagné antérieurement dans d'autres concours photos.

- Le sujet est libre

- Définition de Photo Ambiance :

Prises de vue d'un paysage subaquatique ou de sujets d'assez larges dimensions. Les macros et plans rapprochés ne seront pas classés pour le concours artistique ambiance.

- Définition de Photo Proxi ou Macro :

Prises de vue de près ou de très près permettant de montrer un élément ou un détail d'un élément sous-marin

- Définition de Photo à caractère Biologie :

photo montrant une scène de vie animale ou végétale (chasse, reproduction, nourrissage, association,...). Elle peut être macro proxi ou grand angle.

- Les prix attribués seront :

- Le Prix MASTER Photo (Ambiance).
- Le Prix ESPOIR Photo (Ambiance).
- Le Prix MASTER Photo (Macro).
- Le Prix ESPOIR Photo (Macro).
- Le Prix MASTER Photo caractère Biologie.
- Le Prix ESPOIR Photo caractère Biologie.
- Le Prix de la Municipalité (sur l'ensemble des photos).
- Le Prix Coup de Cœur du public (sur l'ensemble des photos).

Les fichiers devront être nommés sous la forme :

« XX_YYY_Z_Nom_Prénom.jpg »

ex : PE_AMB_1_Jean-Michel_Dupont.jpg

- 'XX' correspond à la catégorie du concours : soit 'PE' pour espoir et 'PM' pour Master,
- 'YYY' correspond à la catégorie de l'image: soit 'AMB pour ambiance, MAC pour macro et BIO pour biologie
- 'Z' correspond au n° d'ordre de chaque catégorie : un chiffre chronologique de 1 à 3.

Règlement du concours Vidéo.

Les vidéastes devront s'acquitter d'une inscription par film présenté.

- Le film doit être enregistré au format MP4 de préférence.

- La durée du Film doit être de 13 minutes maximum.

- Le sujet du film est libre. Les films tournés en piscine sont autorisés.

- Les vues sous-marines doivent représenter au minimum les deux tiers de la durée totale du film. Les génériques sont autorisés après le mot « Fin ».